

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DLH 12-G 42 rue du général Leclerc à Forges-les-Bains (Essonne) – Réfection de la toiture –
Autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3213-1 et 2 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental lui demande l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires aux travaux de réfection de la toiture de l'ensemble immobilier sis 42, rue du général Leclerc, à Forges les Bains (Essonne) ;

Sur le rapport présenté par M Ian BROSSAT, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires aux travaux de réfection de la toiture de l'ensemble immobilier sis 42, rue du général Leclerc, à Forges-les-Bains (Essonne).

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
Départemental**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO